

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 23 janvier 2019 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Gavray (Manche)**

NOR : INTJ1902183A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Gavray prend l'appellation de brigade territoriale de Gavray-sur-Sienne et sa circonscription est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Gavray-sur-Sienne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et entrera en vigueur au lendemain de sa publication.

Fait le 23 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Gavray</b>	<b>Gavray</b> Grimesnil Hambye La Baleine <b>Le Mesnil-Amand</b> Le Mesnil-Garnier <b>Le Mesnil-Rogues</b> Le Mesnil-Villeman Lengronne Montaigu-les-Bois Saint-Denis-le-Gast <b>Sourdeval-les-Bois</b> Ver	
<b>Gavray-sur-Sienne</b>		<b>Gavray-sur-Sienne</b> Grimesnil Hambye La Baleine Le Mesnil-Garnier Le Mesnil-Villeman Lengronne Montaigu-les-Bois Saint-Denis-le-Gast Ver